

AR Préfecture



CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 21 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le samedi 21 mars, à 14 heures, sous la présidence de M. Bernard Jallat, Doyen d'âge, à l'ouverture, et sous la présidence de M. Claude Faucher, une fois élu Maire, les membres du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas, régulièrement convoqués le mardi dix-sept mars deux-mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis à la mairie dans la salle du Conseil.

Date de la convocation : 17 mars 2026

Membres élus : 11

Présents : Beaumel Christiane, Boyer David, Chaniel Eric, Faucher Claude, Granouillet Fabrice, Grange Béatrice, Jallat Bernard, Lailheugue Blandine, Madinier Georges, Mugnier Marie-Laure, Soulier Virginie,

Membres présents : 11

Représenté :

Absent non représenté : /

Votants : 11

Secrétaire de séance : Blandine Lailheugue

n° 2026-29

Objet : Délibération relative à la détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- les collectivités ont l'obligation, en application des articles L. 2122-1 et L2122-2 du CGCT, de disposer d'au minimum d'un adjoint et d'au maximum du nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit trois (3) adjoints au maire au maximum ;
- la commune, en application des délibérations antérieures disposait à ce jour de trois (3) adjoints ;
- sur proposition du maire élu, il est proposé de fixer le nombre d'adjoint au maire à trois (3).

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- de fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune à trois (3).

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Par :	
Pour :	11
Contre :	-
Abstention :	0
Ne prend pas part au vote :	-

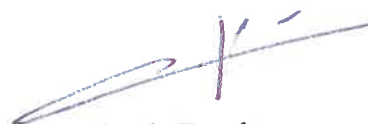
Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de Séance,



Blandine Lailheugue

Le Maire,



Claude Faucher

